

## **Madame, Monsieur, chers Dumonts**

La région Rhône Alpes passe à la télévision tout numérique en deux temps :  
. la partie Rhône le 15 juin  
. la partie Alpes le 20 septembre.

Certains départements, comme la Haute Savoie, sont concernés par ces deux dates car une partie de leurs communes sont desservies par des émetteurs de la zone Rhône tandis que d'autres sont couvertes par des émetteurs de la zone Alpes.

Je tiens ainsi à attirer votre attention sur le fait que notre commune passe au tout numérique le **15 juin prochain**.

Cette évolution technologique, si elle permet l'accès gratuit à au moins 19 chaînes dans une qualité de son et d'image supérieure, demande également à chaque téléspectateur de vérifier son installation de télévision.

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les 5 chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 15 juin, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble encore fibre optique)

Vous avez un doute ? Informez-vous avant tout achat en appelant le centre d'appel :

**0970 818 818\***

(prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h)

Des télé conseillers vous répondront et établiront avec vous un mini diagnostic.

Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « professionnel agréé – « tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou disponible auprès du centre d'appel \*.

Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 5 chaînes historiques par une antenne râteau ou intérieure. Sous conditions de ressources, ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 euros pour s'équiper et une aide à l'antenne de 120 euros dans le cas d'une intervention sur les antennes. Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 euros est attribuée sans conditions de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Et ne tardez pas trop : les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 6 mois après le passage.

Enfin, une assistante technique personnalisée pour l'installation est mise à disposition des foyers de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%. Adresser vous au centre d'appel\* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides. Elle permet d'aider ces personnes vulnérables à installer leur adaptateur TNT et à procéder à une nouvelle recherche des canaux après le passage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Dumonts, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire